MOYENS

8 - INFORMATION GEOGRAPHIQUE

MAPÉO CALVADOS – AYEZ LES CARTES EN MAIN

Né en 2016 de la volonté du SDEC ENERGIE et du Conseil Départemental du Calvados de fédérer leur savoir-faire pour créer un portail SIG départemental unique, Mapéo Calvados a été ouvert officiellement aux collectivités le 1er mars 2018.

Le SDEC Energie et le Conseil Départemental du Calvados ont opéré une mutualisation de certaines de leurs compétences SIG afin de mettre à disposition un portail SIG commun à l'échelle du département, Mapéo Calvados, et accessible pour les collectivités via internet : https://mapeo-calvados.fr.

Dans un fort contexte de restructuration des territoires et de leurs compétences, l'objectif principal du portail Mapeo est de faciliter l'accès à l'information géographique pour les collectivités. Le portail propose l'ensemble des données des deux partenaires à l'échelle départementale au sein d'une base commune facilitant l'accès à l'information géographique pour les structures non pourvues de SIG. Il se pose ainsi comme outil facilitant la gestion des territoires et la diffusion des connaissances au service des politiques publiques. Cette action de mutualisation a également permis d'améliorer l'accès aux acteurs privés (aménageurs, bureaux d'études) et aux partenaires respectifs du Département du Calvados et du SDEC ENERGIE.

Il s'inscrit en cohérence avec les obligations réglementaires de la Directive « INSPIRE » et avec les actions menées par la Coordination Régionale de l'Information Géographique (CRIGE) à laquelle sont membres le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE.

Par ailleurs, le SIG mutualisé permet un partage des compétences et de la technicité des équipes SIG du Département du Calvados et du SDEC ENERGIE au travers, en particulier :

- d'un échange de données à jour et de qualité ;
- d'un temps minimisé d'intégration et de mise à jour des référentiels géographiques communs tels que le cadastre, l'orthophotographie, les fonds de l'Institut Géographique National…;
- d'économies d'échelles potentielles par le biais de groupement de commandes sur les données, les prestations de services, les formations, la maintenance…

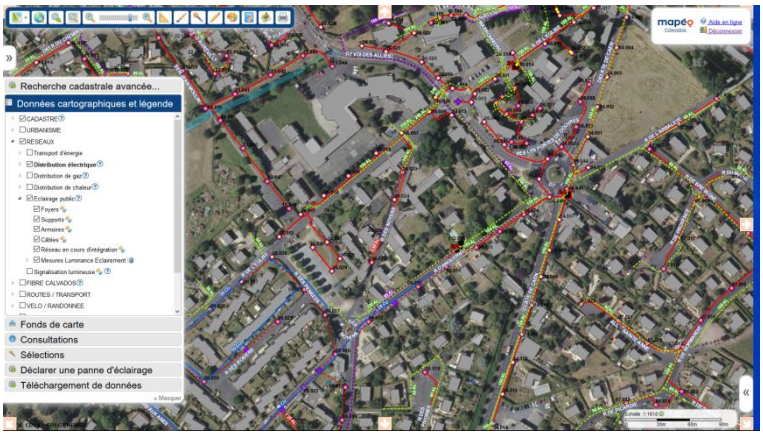

Mapéo Calvados est un service complet qui s'organise autour :

- d'un site internet : https://mapeo-calvados.fr
- d'une application cartographique fonctionnelle pour la gestion territoriale comprenant :
    - Un service de consultation foncier / document urbanisme
    - Un service de consultation des données réseaux, transports… liées aux compétences du Département du Calvados et du SDEC ENERGIE.
    - Un service de déclaration de panne d'éclairage public
    - Un service de téléchargement de données
    - Un service de données personnalisées pour les collectivités (intégration de couches métiers en consultation ou en modification)
- de sessions de formations pour les élus et agents de collectivités
- d'un service support téléphonique mutualisé
- d'un service de catalogage de données géographiques

Répondant avec satisfaction aux élus des collectivités du Calvados, Mapéo Calvados est utilisé aujourd'hui par 80 % des communes et 100 % des Intercommunalités.

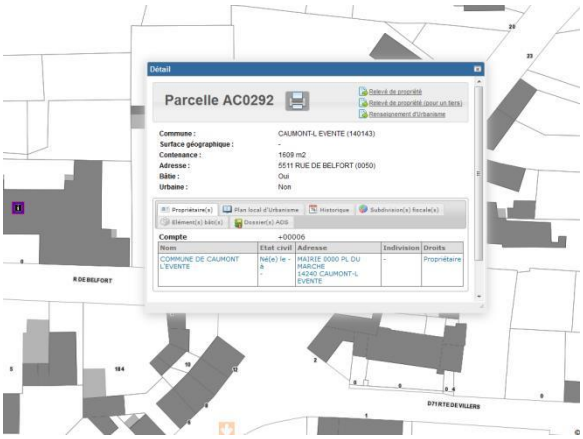

Cartographie des réseaux exploités : les obligations de la réforme DT-DICT modifiées

La réforme anti-endommagement nous oblige à améliorer la précision du géoréférencement de nos réseaux exploités, d'éclairage public et de signalisation lumineuse. Positionnée à l'origine sur le fond cadastral en 2005, la cartographie de ces réseaux n'est pas toujours très précise. Afin de répondre aux objectifs, la réforme prévoyait :

- le positionnement des réseaux sensibles avec une précision de classe A (50 cm terrain maxi) à horizon 2019 pour les communes urbaines,
- le positionnement des réseaux sensibles avec une précision de classe A (50 cm terrain maxi) à horizon 2026 pour les communes rurales.

En 2018, la réforme a été modifiée. Ainsi, l'objectif pour le positionnement des réseaux sensibles avec une précision de classe A (50 cm terrain maxi) pour les communes urbaines est repoussé au 31 décembre 2019.

L'objectif à horizon 2026 pour les communes rurales ne change pas.

Le SDEC ENERGIE met en œuvre deux processus d'intégration de données qui génère une activité à part entière avec les travaux réalisés et l'exploitation des réseaux.

Travaux neufs : intégration des données de récolements

Ce processus permet de récupérer le positionnement en classe A des réseaux de l'éclairage public suite à travaux ou dans le cadre des nouvelles prises en charge (lotissements) de patrimoine par le SDEC ENERGIE, ainsi que le réseau de distribution électrique (HTA-BT). En 2018, ce sont 390 dossiers qui ont été traités, représentant environ 20 km de réseau d'éclairage public, soit environ 500 points lumineux et 110 km de réseau HTA-BT.

Patrimoine existant : amélioration de la précision cartographique des ouvrages

330 km de réseau ont été repositionnés en classe A au cours de l'année 2018. Avec la restructuration territoriale importante due à la création des communes nouvelles, la proportion de réseau dit « urbain » a augmenté. Pour les unités urbaines, à l'horizon 2020, 400 km de réseau devront être reclassés en classe de précision A pour l'éclairage public ainsi que 70 carrefours pour la signalisation lumineuse.

Ces deux processus nous ont permis en 2018 de disposer de près de 1900 km de réseau en classe A, soit 60 % du linéaire total.

CHIFFRES CLES

424 collectivités adhérentes

62 % du réseau d'éclairage public géoréférencé en classe A